

## « L'Or de l'Hiver »

### Règlement

#### **Article 1. Organisation**

« L'Or de l'Hiver », ci-après désigné le « Jeu » est un jeu de sagacité créé et organisé par Pendulac au début de l'année 2026, sous forme de chasse au trésor à la fois physique sur le terrain et virtuelle et à distance, divisé en trois mini-jeux distincts pour remporter trois gains distincts d'une valeur estimée à 100€ chacun. Les éléments de ces trois mini-jeux sont détaillés plus bas. Pendulac est une micro-entreprise dont le numéro de SIRET est 91323705300016, gérée par Alice Tourteaux, domiciliée à Rumilly-en-Cambrésis, 59281.

#### **Article 2. Participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique (les mineurs peuvent participer s'ils sont représentés et accompagnés par un tuteur légal durant la durée du Jeu et aussi en cas de victoire) à l'exception de l'auteur et de sa famille, de la correctrice et de ses proches, de toutes personnes ayant testé les énigmes lors de leur création pour des raisons évidentes d'impartialité et de confidentialité. La participation de toute personne physique est individuelle : elle ne peut donner lieu à aucun collectif, ou mise en association, ou groupement de quelque nature que ce soit.

Chaque participant devra s'être inscrit gratuitement soit via le formulaire d'inscription fourni sur le site Internet de Pendulac ([www.pendulac.com](http://www.pendulac.com)), soit directement auprès de l'équipe de Pendulac à la boutique (1 Rue Jean Jaurès 59400 Cambrai). L'inscription doit comporter les informations suivantes : Nom, Prénom, Adresse E-mail (valide), Numéro de Téléphone. Quelques temps après son inscription, la personne physique reçoit un e-mail validant sa participation auquel elle doit répondre pour confirmer sa bonne réception. Cet e-mail contient aussi d'autres informations sur le Jeu (par exemple, comment accéder au Jeu le jour du lancement). La première énigme de chaque mini-jeu sera publiée le jour du lancement du Jeu sur le site de Pendulac. Chaque personne inscrite aura reçu au préalable les informations nécessaires pour y accéder (lien et mot de passe). Lors de son inscription au Jeu, chaque participant peut choisir de ne participer qu'au mini-jeu virtuel s'il estime qu'il ne pourra pas effectuer les déplacements nécessaires aux deux autres mini-jeux. Si tel est le cas, ledit participant ignorera tout ce qui concerne les deux autres mini-jeux.

*IMPORTANT : il arrive que les e-mails tombent dans les spams. Vérifiez bien votre dossier spams si vous n'avez pas reçu l'e-mail en temps et en heure. Assurez-vous également que votre boîte mail dispose d'un espace de stockage suffisant pour recevoir nos e-mails. Pendulac ne saurait être tenue responsable en cas de non délivrance d'e-mails pour ces raisons.*

#### **Article 3. Durée**

Le jeu débutera le dimanche 11/01/2026 à 20h00 sur le site de Pendulac ([www.pendulac.com](http://www.pendulac.com)) par la publication de la première énigme de chacun des trois mini-jeux et se terminera lorsque les trois vainqueurs (obligatoirement différents) seront déclarés. Tant que les trois vainqueurs n'auront pas été déclarés, toutes les personnes inscrites au Jeu pourront encore jouer et tenter de résoudre chaque énigme car un autre cadeau (appelé « lot de consolation ») sera à remporter par tirage au sort à la fin du Jeu. Parmi tous les participants, seuls ceux ayant réussi à trouver la réponse à au moins une des trois énigmes du Jeu pourront prétendre au tirage au sort (voir : conditions de validation de réponse).

*IMPORTANT : l'étape finale des énigmes « L'Or de l'Hiver : La Pièce du Givre » et « L'Or de l'Hiver : La Pièce de Glace » étant l'ouverture de deux coffres physiques situés à l'intérieur de la boutique PENDULAC (1 Rue Jean Jaurès 59400 Cambrai), tout participant devra se tenir informé des horaires d'ouverture de ladite boutique en consultant les informations disponibles*

*sur Internet ou sur les réseaux sociaux. En dehors des horaires d'ouverture indiqués, la boutique sera fermée et personne ne pourra prétendre à l'ouverture d'un coffre. L'ordre d'arrivée de chaque personne sera pris en compte à partir du moment où la boutique ouvrira ses portes, dans le calme, la courtoisie et la bienveillance sous peine d'être évincé du Jeu. De plus, Pendulac ne saurait être tenue responsable du mécontentement résultant d'un déplacement inutile effectué en dehors des horaires d'ouverture.*

## **Article 4. Principe**

Le Jeu est divisé en 3 mini-jeux distincts : 2 mini-jeux à résoudre à distance et sur le terrain à Cambrai (59400) + 1 mini-jeu à résoudre uniquement à distance (virtuel) sur smartphone, tablette ou ordinateur via le site internet Lockee.fr. Les 3 mini-jeux du Jeu ne sont pas liés entre eux, ce sont bien 3 mini-jeux indépendants. Il n'est donc pas nécessaire de résoudre l'éénigme d'un mini-jeu pour résoudre les deux autres. Ces 3 mini-jeux sont nommés comme suit :

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce du Givre**

Ce mini-jeu est une énigme en plusieurs étapes dont certaines sont à résoudre sur le terrain quelque part à Cambrai (59400). Il y a bel et bien une véritable pièce à trouver. De ce fait, au moins un déplacement physique est nécessaire à la complète résolution de ce mini-jeu. Une fois l'éénigme de la Pièce du Givre complètement résolue, la personne physique qui pense avoir la bonne réponse pourra tenter d'ouvrir le coffre au trésor lié à la Pièce du Givre. Pour cela, elle devra se rendre à la boutique de Pendulac (pendant les heures d'ouverture) et composer le bon code secret sur le cadenas. S'il s'ouvre, Pendulac posera alors quelques questions sur le déroulement du mini-jeu (détail des solutions de chaque étape, cheminement de pensée). Si Pendulac valide les réponses, le trésor est remporté (dans le doute, mieux vaut préparer le détail des solutions en amont, avant de se déplacer). Ainsi, une seule personne physique peut être déclarée « vainqueur ». Toutefois, si le trésor a déjà été remporté, un lot de consolation pourra être gagné par tirage au sort (comme expliqué plus haut).

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce de Glace**

Ce mini-jeu est une énigme en plusieurs étapes dont certaines sont à résoudre sur le terrain quelque part à Cambrai (59400). Il y a bel et bien une véritable pièce à trouver. De ce fait, au moins un déplacement physique est nécessaire à la complète résolution de ce mini-jeu. Une fois l'éénigme de la Pièce de Glace complètement résolue, la personne physique qui pense avoir la bonne réponse pourra tenter d'ouvrir le coffre au trésor lié à la Pièce de Glace. Pour cela, elle devra se rendre à la boutique de Pendulac (pendant les heures d'ouverture) et composer le bon code secret sur le cadenas. S'il s'ouvre, Pendulac posera alors quelques questions sur le déroulement du mini-jeu (détail des solutions de chaque étape, cheminement de pensée). Si Pendulac valide les réponses, le trésor est remporté (dans le doute, mieux vaut préparer le détail des solutions en amont, avant de se déplacer). Ainsi, une seule personne physique peut être déclarée « vainqueur ». Toutefois, si le trésor a déjà été remporté, un lot de consolation pourra être gagné par tirage au sort (comme expliqué plus haut).

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce Magique**

Ce mini-jeu est une énigme en plusieurs étapes à résoudre exclusivement à distance et de manière virtuelle. Il n'y a pas de véritable pièce à trouver. Aucun déplacement physique n'est nécessaire. Une fois l'éénigme de la Pièce Magique complètement résolue, la personne physique qui pense avoir la bonne réponse pourra contacter Pendulac par e-mail ([contact.pendulac@gmail.com](mailto:contact.pendulac@gmail.com)), qui l'invitera à détailler les solutions de chaque étape et son cheminement de pensée, preuves à l'appui (Screenshot par exemple). Si Pendulac valide les réponses, le trésor est remporté. Ainsi, une seule personne physique peut être déclarée

« vainqueur ». Toutefois, si le trésor a déjà été remporté, un lot de consolation pourra être gagné par tirage au sort (comme expliqué plus haut).

Pendant toute la durée du Jeu, Pendulac ne répondra à aucune question concernant le Jeu en dehors d'éventuelles sessions de Questions/Réponses qui ne sont, à l'heure actuelle, pas envisagées. De même, Pendulac ne répondra à aucune question directement posée sur le stand de vente lors d'évènements ou en boutique.

Si nécessaires, des Indications Supplémentaires (souvent appelées « IS ») pourront être publiées, au compte-goutte, sur le site de Pendulac ([www.pendulac.com](http://www.pendulac.com)), sur avis de l'auteur. Chaque « IS » pourra également être publiée sur le compte Instagram de Pendulac (@pendulac). Mais il est peu probable que cela arrive dans ce Jeu.

## **Article 5. Désignation du gagnant**

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce du Givre/La Pièce de Glace**

Sera désignée gagnante, toute personne physique qui se sera inscrite gratuitement au Jeu via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de Pendulac ou directement en boutique et sera en possession de son e-mail de validation de participation, aura découvert la réponse à l'énigme finale de l'un de ces deux mini-jeux du Jeu, aura ouvert l'un des deux coffres au trésor situé à l'intérieur de la boutique Pendulac (celui lié à la pièce qu'elle aura découverte à Cambrai), sera en mesure d'expliquer la méthodologie complète de résolution des énigmes du mini-jeu lié à ce coffre. Si la personne physique refuse de se plier à toutes ces exigences ou n'y répond que partiellement, elle ne pourra pas être désignée gagnante.

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce Magique**

Sera désignée gagnante, toute personne physique qui se sera inscrite gratuitement au Jeu via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de Pendulac ou directement en boutique et sera en possession de son e-mail de validation de participation, aura découvert la réponse à l'énigme finale de ce mini-jeu du Jeu, sera en mesure d'expliquer la méthodologie complète de résolution des énigmes de ce mini-jeu. Si la personne physique refuse de se plier à toutes ces exigences ou n'y répond que partiellement, elle ne pourra pas être désignée gagnante.

Pendulac dispose d'un délai de quatre mois, si elle le souhaite, pour communiquer les nom et prénom des vainqueurs à partir du moment où ceux-ci se sont manifestés et qu'ils ont répondu aux exigences pour prétendre en la qualité de gagnant. Chaque gagnant accepte que son nom et sa photo soient utilisés par Pendulac à des fins publicitaires sans qu'il ne puisse prétendre à aucune rémunération. Lorsqu'il sera déclaré vainqueur par Pendulac, chaque gagnant s'interdira toute déclaration ou divulgation des solutions du Jeu, sans l'accord préalable de Pendulac. Il se portera également garant des personnes de son entourage ayant eu connaissance des solutions du Jeu.

*IMPORTANT : une même personne physique (ou tous membres de sa famille, proches, ami.es, collègues ou connaissances) ne peut prétendre qu'à une seule victoire sur les trois possibles. En mettant cette règle en place, Pendulac choisit de laisser plus de chance à tout le monde. Ainsi, si vous remportez l'un des coffres au trésor, vous ne pouvez plus prétendre au gain d'un autre coffre ni tenter votre chance pour remporter le tirage au sort du lot de consolation.*

## **Article 6. Valeur du gain**

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce du Givre**

La valeur du gain est estimée à 100€ sous forme de cadeaux offerts par Pendulac.

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce de Glace**

La valeur du gain est estimée à 100€ sous forme de cadeaux offerts par Pendulac.

### **L'Or de l'Hiver : La Pièce Magique**

La valeur du gain est estimée à 100€ sous forme de cadeaux offerts par Pendulac.

Le montant total des gains s'élève donc à 300€.

À cela viendra s'ajouter un cadeau mystère tiré au sort parmi tous les participants au Jeu ayant réussi à résoudre complètement au moins un mini-jeu. Mais ce n'est pas tout. Pour chaque participation enregistrée, Pendulac prévoit une surprise pour les animaux abandonnés.

### **Article 7. Remise des gains**

Chaque gagnant devra se munir de son e-mail de validation de participation et se déplacer jusqu'à la boutique de Pendulac (1 Rue Jean Jaurès 59400 Cambrai) pendant les heures d'ouverture (à vérifier en amont) pour recevoir son gain. Concernant la remise du gain de l'éénigme de La Pièce Magique, si le gagnant souhaite/doit recevoir son gain par voie postale, il devra fournir toutes les informations nécessaires à l'envoi du colis par Mondial Relay dans un délai de 15 jours maximum après la validation de sa victoire. Dans le cas contraire, le lot sera redistribué au second vainqueur de l'éénigme de la Pièce Magique et ainsi de suite. Idem pour le lot de consolation : au bout de 15 jours, sans réponse de la part du gagnant, celui-ci sera retiré au sort pour être redistribué à un autre participant.

### **Article 8. Responsabilité**

Il convient aux participants d'opérer leurs recherches dans le strict respect de la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recherches sur le terrain (59400 Cambrai), chaque participant, par la lecture de ce règlement, s'engage ne pas semer le trouble ni le désordre dans les espaces publics ou privés qu'il visiterait dans le cadre de ses recherches. La discréction doit aussi être de mise, tout comme le calme et la bienveillance. Les recherches concernant le Jeu peuvent s'effectuer sur Internet en plus de la connaissance personnelle et la culture qui est propre à chacun. Pendulac n'est pas responsable d'une mauvaise utilisation d'Internet ni d'une utilisation de sites frauduleux. Pendulac décline toute responsabilité en cas d'un quelconque dommage subi par l'ordinateur du participant, et en cas d'engagement de la responsabilité du participant, dans le cadre de la participation au Jeu.

### **Article 9. Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'inscription au Jeu sont traitées conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont exclusivement destinées à Pendulac et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de radiation des données les concernant et peuvent en effectuer la demande par mail à l'adresse suivante : [contact@pendulac.com](mailto:contact@pendulac.com).

### **Article 10. Règlement**

Le présent règlement est déposé sur le site Internet de Pendulac. Il est également envoyé par e-mail à toutes personnes physiques inscrites au Jeu. Des articles complémentaires datés pourront être ajoutés à tout moment pour corriger, annuler ou ajouter des informations concernant le règlement sans toutefois modifier sa nature profonde. Tout amendement prend effet à partir du moment où il est publié sur le site Internet de Pendulac.

Le fait de participer au Jeu « L'Or de l'Hiver » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.